



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 Mars, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CHIBRAC – GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORIS - ZGAINSKI

Mesdames – BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU - HANRAS - MOREIRA - PENARD – REMIGI – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BODINEAU
Monsieur BABAYOU
Monsieur CELAN
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame ETCHEVERS à Monsieur QUINTANO
Madame SILVESTRE à Monsieur PUJO
Madame BETTON à Madame BINET

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BOUSSEAU est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BOUSSEAU qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025 - DELIBERATION N° 2025/1/20.

Réf 3.5

OBJET : RAPPORT ET ETAT DE PRESENTATION – ARTICLE L.2241-1 RELATIF AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Président expose,

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent délibérer tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Pour l'année 2024, le Président indique qu'ont été actées :

- l'acquisition de la parcelle AA n°38 de 1600 m² pour la création d'une recyclerie à CANEJAN L'acte a été signé le 11 février 2025.
- l'acquisition et la vente de 52,8 hectares pour l'extension de la zone d'activités de Pot au Pin II Cette acquisition a donné lieu à la signature d'un accord tripartite.

Ce bilan est annexé au compte administratif de l'année concernée.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux cessions et acquisitions immobilières de l'année 2024,

- **Prend acte** du rapport présentant les cessions et acquisitions immobilières de l'année 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Michèle BOUSSEAU



Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de la réception en Préfecture le 27/03/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 28/03/2025

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

1 - Acquisitions en cours ou régularisées en 2024 sur décision antérieure à 2024 – Non bâti

Désignation de l'actif	Vendeur	Date délibération du conseil communautaire	Objet de l'acquisition	Prix ou estimation	Date de l'acte
Terrain non bâti Environ 11 400 m ² à détacher de la parcelle A 1129	Groupement Forestier Lestonnat	Délibération n°2023/3/21 du 05/07/2023	Extension de la déchetterie de CANEJAN	10 908 €	Acte non signé à ce jour

2 - Acquisitions décidées en 2024 – Non bâti

Désignation de l'actif	Vendeur	Date délibération du conseil communautaire	Objet de l'acquisition	Prix ou estimation	Date de l'acte
Terrain non bâti 52,8 hectares	Groupement Forestier de Pot au Pin	Délibération n°2024/4/10 du 03/07/2024	Extension de la zone d'activités de Pot au Pin	30 € HT/m ²	Signature d'un accord tripartite. Acte non signé à ce jour

3 - Acquisitions décidées en 2024 – Bâti

Désignation de l'actif	Vendeur	Date délibération du conseil communautaire	Objet de l'acquisition	Prix ou estimation	Date de l'acte
Parcelle AA n°38 de 1600 m ² avec un bâti de 212 m ² , située 8 rue Paul Riquet à Canéjan	SCI MATJULO	Délibération n°2024/5/12 du 24/09/2024	Création d'une recyclerie	366 000 €	Acte signé le 11/02/2025

4 - Cessions décidées en 2024 – Non Bâti

Désignation de l'actif	Origine de propriété	Identité de l'acquéreur	Date délibération du conseil communautaire	Objet de la cession	Prix ou estimation	Date de l'acte
Terrain non bâti 52,8 hectares	Groupelement Fore- Pot au Pin	SCI AMASSA	Délibération n°2024/4/10 du 03/07/2024	Extension de la zone d'activités de Pot au Pin	55 € HT/m ²	Signature d'un accord tripartite. Acte non signé à ce jour

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 28/03/2025



ID : 033-243301165-20250324-2025_1_20-DE